



# 2006 2007

**Le plan d'action annuel  
d'Emploi-Québec**

Région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Version intégrale

**PLAN D'ACTION RÉGIONAL  
2006-2007**

**EMPLOI-QUÉBEC**

**GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**Adopté par le Conseil régional des partenaires  
du marché du travail le 6 février 2006**

**Direction de la planification, du partenariat et du support aux opérations**

**Publication réalisée par**

La Direction de la planification, du partenariat et du support aux opérations  
Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

**Direction**

Marie-Josée Noël

**Recherche et rédaction**

François Bédard, économiste régional

**Mise en page et révision linguistique**

Madeleine Boulay

Denise Gendreau

**Abonnement et changement d'adresse:**

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Téléphone : (418) 360-8661 ou 1-800-463-4226, poste 310

Télécopieur : (418) 360-8482

Courriel: madeleine.boulay@mess.gouv.qc.ca

Publication disponible sur le site Internet:

<http://emploiquebec.net/francais/regions/gaspsiemadeleine/publications.htm>

Dépôt légal 2006

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-46414-1

2-550-46415-X (format PDF).....

## TABLE DES MATIÈRES

---

Avant-propos .....	7
I. Le Plan d'action régional .....	8
II. La Convergence .....	9
III. La mission, les clientèles et les services d'Emploi-Québec .....	11
IV. L'évolution du marché du travail de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine .....	13
V. Les principales problématiques régionales .....	17
VI. La Stratégie régionale de développement de la main-d'oeuvre .....	18
VII. Les orientations stratégiques d'Emploi-Québec .....	19
VIII. Le repérage des clientèles – individus .....	28
IX. Les cibles de résultats .....	29
X. La répartition des ressources par CLE .....	31
XI. Conclusion .....	32

## ANNEXES

A. Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine .....	35
B. Professions affichant des perspectives très favorables ou favorables (Horizon 2009) .....	36
C. Les professions et métiers en demande à l'hiver 2006 .....	37

## AVANT-PROPOS

---

C'est avec enthousiasme que nous présentons le Plan d'action régional 2006-2007 d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Celui-ci orientera les actions d'Emploi-Québec dans un contexte de changement et de restructuration de son offre de service. Ce repositionnement est rendu nécessaire suite à la convergence des réseaux supportant les services publics d'emploi et la solidarité sociale.

Dans cette foulée, nous sommes confiants que ces changements permettront à notre région de compter sur des meilleurs services pour développer et consolider le marché du travail.

Le principal défi qu'Emploi-Québec doit relever est d'offrir à la région des services publics d'emploi adaptés et performants qui tiennent compte des nouvelles réalités du marché du travail et, plus particulièrement, le vieillissement de la main-d'œuvre, la faible productivité des entreprises et la diversification du tissu économique régional.

En 2006-2007, Emploi-Québec sera appelée à jouer un rôle stratégique pour la mise en œuvre des initiatives gouvernementales se rapportant, notamment, au *Plan gouvernemental pour l'emploi*, ainsi qu'au *Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Ces orientations gouvernementales permettront à la société québécoise de voir hausser le niveau de vie, de réduire la pauvreté et de maintenir l'équilibre du marché du travail et des finances publiques.

C'est en considérant ces priorités gouvernementales que le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine oriente les actions d'Emploi-Québec pour améliorer le marché du travail et pour permettre aux personnes sans emploi d'y retrouver leur place digne. Des actions concertées, réalisées en partenariat avec les principaux acteurs du développement régional, assureront une cohérence et la maximisation des retombées sur le marché du travail.

Ce plan d'action définit les stratégies et les priorités d'intervention qui seront mises en œuvre pour atteindre les cibles de résultats. De plus, il identifie les principales problématiques du marché du travail rencontrées dans la région et les opportunités de développement qui se dessinent à l'horizon. Des actions soutenues pour rehausser les compétences de la main-d'œuvre se poursuivront puisque les résultats indiquent que les efforts déployés au cours des dernières années ont permis d'améliorer considérablement le niveau de scolarisation de la main-d'œuvre.

Nous souhaitons que le marché du travail de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine bénéficie des actions que nous avons planifiées pour se consolider, se diversifier.

**Nicole Lapointe**  
Présidente  
Conseil régional des partenaires  
du marché du travail  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**Marc Groleau**  
Directeur régional  
Emploi-Québec  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

## **I. LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL**

---

La nouvelle agence Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle est issue de l'intégration administrative de l'agence du même nom et de l'agence de la Sécurité du revenu. Elle assume à ce titre la responsabilité de la gestion du service public d'emploi (mesures et services d'emploi aux individus et aux entreprises) et des services de solidarité sociale (aide à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes et aide financière de dernier recours).

Puisque des interventions visant à améliorer le marché du travail nécessitent parfois plusieurs années pour atteindre les résultats escomptés, le Plan d'action régional 2006-2007 s'inscrit dans la foulée des plans d'action précédents. La version 2006-2007 prend en compte le contexte régional et actualise certaines actions.

Le Plan d'action régional 2006-2007 contient les attentes gouvernementales, les orientations ministérielles et de la Commission des partenaires du marché du travail ainsi que celles du Conseil régional. Il constitue le principal intrant pour permettre aux équipes des centres locaux d'emploi<sup>1</sup>, au personnel de la Direction régionale et aux membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de prioriser les interventions pour agir efficacement sur le marché du travail de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

À partir du Plan d'action régional 2006-2007 et de l'analyse des problématiques locales, chaque centre local d'emploi élaborera une Programmation des activités du CLE (PAC) qui identifiera les actions prévues et les budgets qui seront consacrés pour atteindre les objectifs régionaux.

Le Plan d'action régional servira également d'outil de suivi pour faire état de l'atteinte des objectifs identifiés en début d'exercice et pour mesurer les impacts des actions d'Emploi-Québec sur le marché du travail régional.

---

<sup>1</sup> Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie, Les Îles-de-la-Madeleine et Le Rocher-Percé

## **II. LA CONVERGENCE**

---

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec, dans le cadre de sa planification stratégique, a exprimé des attentes à l'égard du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) :

- Pour réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable en renforçant la qualification de la main-d'œuvre;
- Pour favoriser l'autonomie et le développement des régions en assurant le développement régional pour rendre les régions plus prospères et en encourageant l'installation des nouveaux québécois en région;
- Pour soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social en facilitant la conciliation travail-famille, en mettant en œuvre le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et en créant un environnement favorable à la participation des jeunes;
- Pour affirmer l'identité du Québec et promouvoir ses intérêts et sa culture au Canada et dans le monde en bâtissant un Québec inclusif, en planifier l'immigration et intégrer les nouveaux arrivants;
- Pour revoir le rôle et les façons de faire de l'État en modernisant l'État, en mettant sur pied un gouvernement en ligne et en mettant en œuvre une stratégie pour faire face aux défis démographiques.

Pour répondre à ces attentes, le MESS s'est engagé à intervenir dans les sphères d'activité suivantes :

- La promotion de l'emploi, le développement de la main-d'oeuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien financier aux personnes démunies et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- L'intégration d'une nouvelle synergie entre l'emploi et la solidarité sociale;
- Le développement d'un souci particulier pour le potentiel humain;
- Le positionnement du MESS comme un agent de transformation sociale.

Parmi les orientations retenues par le MESS, les suivantes influencent directement la prestation de services d'Emploi-Québec :

- ❖ Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail :
  - pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise;
  - accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec;

- contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements.
- ❖ Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
  - accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale et valorisation du travail;
  - révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
  - prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- ❖ Moderniser les interventions du Ministère :
  - prestation de services renouvelée et simplifiée en regroupant les deux réseaux de services (Emploi-Québec et Sécurité du revenu);
    - deux lignes d'affaires distinctes (EQ et SR) mais complémentaires,
    - mise en commun des ressources administratives et des services d'accueil, évaluation et référence.

La gestion désormais unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de solidarité sociale devrait permettre de tirer un meilleur parti des ressources disponibles pour l'intégration en emploi des prestataires de l'aide de dernier recours et des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en assurant un continuum des services orientés vers l'emploi, une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale et une réponse plus satisfaisante et mieux adaptée aux besoins de la clientèle. Ainsi, les personnes qui demanderont un soutien public du revenu seront supportées dans leurs démarches d'intégration en emploi par Emploi-Québec. Les personnes qui ne peuvent entreprendre de démarches pour intégrer le marché du travail pourront compter sur des services de solidarité sociale pour répondre adéquatement à leurs besoins.

Dès le début de l'exercice 2006-2007, plusieurs engagements liés à la convergence auront déjà été réalisés (unicité de gestion des CLE, des directions régionales et des directions centrales) et d'autres seront en voie d'être achevés (unification des services d'accueil, évaluation et référence).



### III. LA MISSION, LES CLIENTÈLES ET LES SERVICES D'EMPLOI-QUÉBEC

---

La mission d'Emploi-Québec demeure la même, soit de :

- *susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible;*
- *promouvoir le développement de la main-d'œuvre;*
- *améliorer l'offre de main-d'œuvre;*
- *influer sur la demande de main-d'œuvre;*

de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Emploi-Québec intervient auprès des personnes en emploi et sans emploi ainsi qu'auprès des entreprises. Elle vient en aide aux personnes qui cherchent à intégrer le marché du travail pour la première fois ou à le réintégrer après une absence prolongée, aux *chômeuses et chômeurs de longue durée* ou qui risquent de le devenir, *aux travailleuses et travailleurs mis à pied ou licenciés collectivement, aux femmes et aux hommes en emploi* qui aspirent à un changement professionnel ou qui veulent acquérir des compétences nouvelles, ou encore *aux chômeuses et aux chômeurs* en transition entre deux emplois. De plus, Emploi-Québec offre différents types d'aide aux *entreprises* adaptées à leurs besoins pour améliorer le développement des ressources humaines en emploi.

Trois groupes de services sont offerts aux clientèles :

- L'information sur le marché du travail permet de mieux connaître le marché du travail pour réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, en rendant disponibles les informations pertinentes et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux institutions d'enseignement et aux organismes œuvrant au développement de la main-d'œuvre ainsi qu'au développement économique;
- Les services de placement contribuent à améliorer le fonctionnement du marché du travail en facilitant l'accès à des occasions d'emploi et en réduisant la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants;
- Les mesures actives d'emploi sont des outils adaptés aux besoins des individus et des entreprises. Ces mesures sont regroupées autour de cinq (5) axes :

*La préparation à l'emploi*: Ces mesures répondent aux besoins des individus en matière d'orientation, de counselling, de développement de l'employabilité, d'évaluation et de reconnaissance des compétences, d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'en matière d'aide à la formation générale, professionnelle et technique. On retrouve les mesures : projet de préparation à l'emploi (PPE), insertion sociale (INSO), mesure de formation (MFOR), service d'aide à l'emploi (SAE).

*L'insertion en emploi*: Ces mesures aident les personnes à intégrer le marché du travail au moyen, entre autres, de subventions salariales à l'embauche, d'aide à

l'emploi et d'aide à l'acquisition d'une expérience transférable. On retrouve les mesures : Subvention salariale d'insertion à l'emploi (SSIE) destinée aux individus en partenariat avec des employeurs (entreprise privée, organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale), Contrat d'intégration au travail (CIT) destiné exclusivement aux personnes handicapées, Fonds de relance de l'économie régionale (FRER) réservé exclusivement à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour soutenir les mesures de création d'emplois temporaires.

*Le maintien en emploi*: Destinée aux entreprises, l'aide porte notamment sur la gestion des ressources humaines, l'organisation du travail. On retrouve les mesures : Concertation pour l'emploi (CPE), Aménagement et réduction du temps de travail (ARTT), Table ad hoc de concertation et la Mesure de formation de la main-d'œuvre en entreprise.

*La stabilisation de l'emploi*: Cette mesure prévoit des aides financières et techniques pour prolonger, de façon récurrente, la durée de l'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières.

*La création d'emplois*: Des aides à la formation et un soutien du revenu transitoire sont prévus pour les travailleuses et les travailleurs autonomes. On retrouve la mesure Soutien au travail autonome (STA).

- Autres services

Emploi-Québec offre également les services suivants : le développement du Programme d'apprentissage en milieu de travail et la Qualification professionnelle dans les métiers réglementés hors-construction.

De plus, Emploi-Québec offre des services liés à d'autres lois dans le cadre de mandats spéciaux. À titre d'exemple, les entreprises assujetties peuvent bénéficier d'une aide technique pour la gestion de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1%)* et pour soumettre des demandes d'aide financière au *Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFM)*.

La prestation des services se fait selon un mode de gestion par cas en vue de combler les besoins des femmes et des hommes sur le plan de l'emploi et de répondre aux exigences du marché du travail. L'établissement d'un Parcours individualisé, dans le cadre de l'Approche d'intervention, permet aux participants d'entreprendre une démarche encadrée leur donnant accès à de l'aide adaptée. Les entreprises sont desservies en vertu d'un principe semblable puisque les interventions d'Emploi-Québec sont planifiées suite à l'établissement d'un prédiagnostic pour identifier les besoins de l'entreprise.

#### IV. L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

---

Voici un survol des principaux indicateurs du marché du travail qu'Emploi-Québec prend en considération pour planifier ses interventions en 2006-2007.

##### *Principales activités économiques*

L'économie de la région repose, en grande partie, sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles ainsi que sur l'industrie touristique. Les activités économiques principales varient au rythme des saisons et sont, dans plusieurs cas, tributaires des fluctuations des marchés internationaux. On constate que les industries qui génèrent le plus grand nombre d'emplois sont : aliments et boissons, exploitation forestière, transformation du bois, commerce de détail, services médicaux et sociaux, hébergement et restauration et le transport et l'entreposage.

La région compte près de 6 000 employeurs dont la plupart sont des entreprises de moins de 20 employés. On retrouve également plus de 38 000<sup>2</sup> emplois dans la région.

##### *Données démographiques*

La région connaît une baisse de sa population qui a débuté, selon les données du recensement, dans les années 80. En effet, entre 1971 et 1986, la population est demeurée stable autour de 115 000 personnes. Depuis, une baisse d'environ 18 000 personnes a été enregistrée, soit de 15,8 % de la population totale. Pendant ce temps, l'ensemble du Québec voyait croître sa population de 7,5 % passant de 6 733 782 en 1986 à 7 237 479 en 2001.

Selon le recensement de 2001, le pourcentage de la population de la région de moins de 15 ans est de 16,5 %, alors que cette proportion se situe à 25,3 % pour l'ensemble du Québec. La population de la région est relativement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec, un phénomène attribuable, en majeure partie, à l'exode des jeunes et à la dénatalité. Ces données peuvent être mises en relation avec la situation de l'emploi puisque le taux de chômage oscille constamment autour de 20 % depuis 1992. Pendant cette même période, le taux de chômage passait de 12 % à 8 % au Québec.

##### *Principaux indicateurs du marché du travail*

Avec des efforts constants pour améliorer le marché du travail de la région, ce dernier a connu, en 2005, des résultats mitigés en terme d'indicateurs économiques. Pour certains, la baisse du

---

<sup>2</sup> Informations extraites de la *Liste des industries et commerces de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* (LIC). Ces données ne reflètent pas le nombre d'emplois annuels, mais plutôt le nombre de personnes qui travaillent dans une année peu importe la durée de la période de travail. De plus, une personne peut être comptabilisée plus d'une fois si elle a travaillé dans plus d'une entreprise.

nombre de chômeurs (- 800) et du taux de chômage (-1,7 point de pourcentage) par rapport à l'année précédente pourrait montrer une amélioration du marché du travail. En fait, il faut mentionner que le taux d'activité (- 1 point de pourcentage), le taux d'emploi (- 0,1 point de pourcentage) et le nombre d'emplois (700 emplois à temps plein) auraient diminué quelque peu, signifiant que plusieurs chercheurs d'emploi se seraient découragés de rechercher un emploi et se seraient retirés dans la population active. D'ailleurs, il est important de rappeler la marge d'erreur présente dans ces données qui portent seulement sur la situation de moins de 400 personnes de la région et qui sont extrapolées pour toute la population.

Indicateurs de la population active		
Moyennes annuelles 2005		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Ensemble du Québec		
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du Québec
Population 15 ans et plus (A)	79 800	6 182 200
Population active (B)	40 400	4 055 800
Personnes en emploi (C)	33 200	3 721 600
Nombre de chômeurs (D)	7 200	334 200
Taux d'activité (B/A)	50,6 %	65,6 %
Taux de chômage (D/B)	17,8 %	8,2 %
Taux d'emploi (C/A)	41,6 %	60,2 %

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

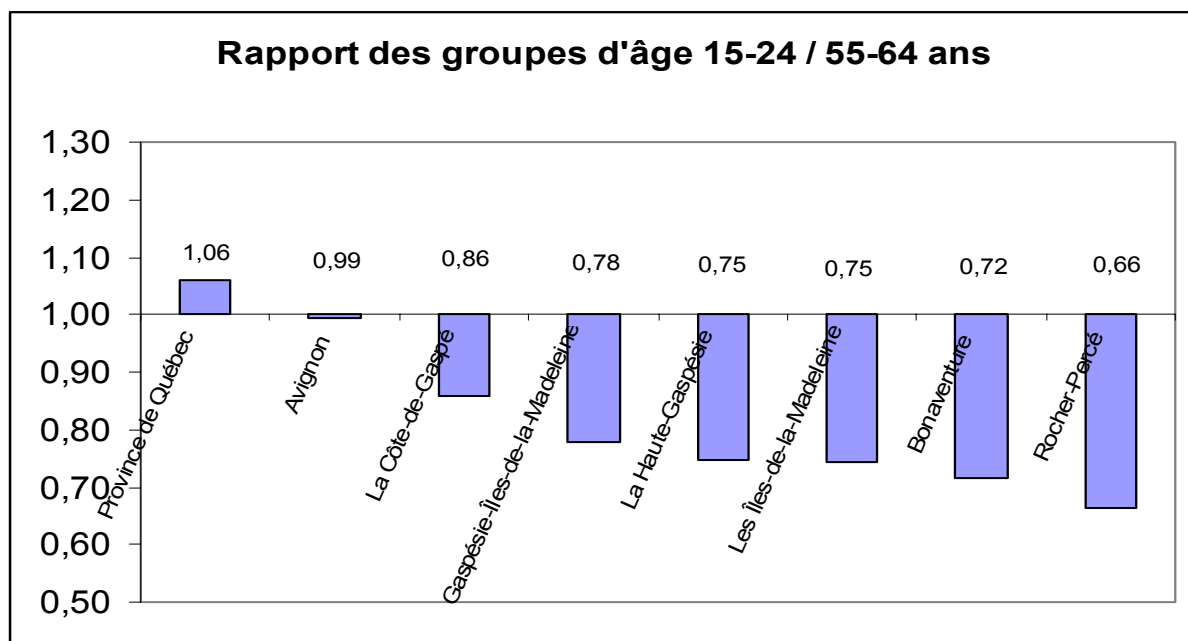
Rappelons que le marché du travail de la région est constitué, en bonne partie, par des emplois saisonniers liés à l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'à l'industrie touristique. Une telle situation explique l'écart entre le taux d'emploi de la région et celui du Québec.

L'année 2005 a connu sa part de difficultés au plan économique : fermeture de la cartonnerie Smurfit-Stone de New-Richmond, la plus importante entreprise manufacturière de la région, le ralentissement de l'industrie forestière et l'arrêt précipité de la pêche dans l'industrie de la crevette. De tels événements sont venus atténuer les efforts de la région consentis pour diversifier l'économie.

Toutefois, la construction d'une usine de fabrication de pales d'éoliennes, de deux usines de transformation du bois et le développement de nouvelles activités économiques sont des éléments qui permettent d'envisager la création de plusieurs nouveaux emplois au cours des prochaines années. La mise en œuvre du plan de relance et de diversification de l'économie régionale, fondée sur la concertation des acteurs régionaux, se poursuit et plusieurs projets sont en développement.

### Le remplacement de la main-d'œuvre

Le vieillissement accéléré de la population risque d'engendrer des difficultés pour le remplacement de la main-d'œuvre. En raison de l'âge et de la structure démographique de la population, la région risque d'être confrontée à la difficulté de trouver suffisamment de personnes pour occuper les emplois qui seront laissés vacants suite au départ à la retraite des personnes en poste actuellement. Le tableau suivant, en guise d'exemple, illustre bien le phénomène. Au Québec, le rapport est de 1,06 (106 personnes pour remplacer 100 départs). Dans la région, l'indice se situe à 0,78 puisque toutes les MRC affichent un taux de remplacement inférieur à 1,0. Il faut toutefois mentionner qu'une bonne partie des personnes âgées de 15 à 24 ans ne se cherchent pas nécessairement un emploi, car elles poursuivent leurs études. De plus, les exigences pour combler les postes vacants ne sont pas prises en compte dans ce tableau.



Source : Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Estimations de la population, 2005.

Les perspectives professionnelles 2005-2009 d'Emploi-Québec prévoient plus de 7 700 postes à combler<sup>3</sup> dans la région. Ces données orientent les interventions d'Emploi-Québec dans la région puisque, en raison de la décroissance de la population et des besoins du marché du travail pour combler les postes disponibles, il devient nécessaire de faire davantage d'interventions auprès d'une clientèle vieillissante. De plus, en raison de l'historique du faible taux d'activité de la région, plusieurs personnes ont peu d'expérience sur le marché du travail. Des interventions spécifiques et ciblées sont alors nécessaires pour maximiser l'insertion des personnes sans emploi sur le marché du travail.

<sup>3</sup> Cet estimé tient compte de la croissance économique des secteurs émergents, du remplacement de la main-d'œuvre causé par les retraites, les décès et la mobilité interprofessionnelle.

### ***La scolarité***

En matière de scolarisation, la région affiche des moyennes inférieures à la situation québécoise. Voici un tableau qui illustre bien cette situation.

#### ***Répartition de la population selon le niveau de scolarité***

	GÎM	Québec
<b>Population en général</b>		
Moins de 9 ans de scolarité chez les 15 ans et plus	26 %	15 %
Sans diplôme d'études secondaires chez les 15 ans et plus	48 %	32 %
<b>Population 15-24 ans</b>		
Moins de 9 ans de scolarité chez les 15-24 ans	8 %	5 %
Sans diplôme d'études secondaires chez les 15-24 ans	42 %	34 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Ces données indiquent à Emploi-Québec qu'il est nécessaire de planifier des interventions pour améliorer le niveau de scolarité des adultes puisque les emplois qui seront à combler exigeront, en grande majorité, une scolarité égale ou supérieure à un diplôme d'études secondaires.

### ***Les prestataires de l'assistance-emploi***

Entre novembre 2004 et octobre 2005, la région comptait, en moyenne, 2 325 prestataires adultes de l'assistance-emploi dits *sans contraintes*, i.e. qu'ils ne rencontrent pas d'obstacles particuliers les empêchant d'intégrer le marché du travail à court, moyen ou long terme. Le nombre de ces prestataires représente environ 3,5 % de l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans de la région tandis que dans l'ensemble du Québec, cette proportion se situe à 3 %.

D'autre part, en octobre 2005, on comptait 1 176 femmes et 1 412 hommes prestataires *sans contraintes*. La moyenne d'âge des prestataires est de 38,7 ans. Au Québec, la moyenne d'âge est de 38,1 ans. Parmi cette clientèle, 50 % des prestataires de l'assistance-emploi *sans contraintes* y avaient eu recours pour une période cumulative dépassant quatre ans. Cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble du Québec (66,7 %).

Signalons finalement que le nombre de prestataires *sans contraintes* a significativement baissé au cours des dernières années. En effet, sur une période de cinq ans, entre octobre 2000 et octobre 2005, le nombre de prestataires *sans contraintes* est passé de 4 116 à 2 588, soit une diminution de 37 %. Au Québec, la baisse a été de 21,8 % au cours de cette période.

## **V. LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES**

---

Après avoir brossé un portrait des principaux indicateurs du marché du travail, il est important d'identifier les problématiques pour lesquelles Emploi-Québec peut intervenir et adapter sa prestation de services aux réalités régionales.

- L'alourdissement des problématiques rencontrées par les prestataires de l'assistance-emploi;
- Le faible taux de scolarisation de la main-d'œuvre crée des difficultés de recrutement pour les entreprises qui recherchent une main-d'œuvre spécialisée ;
- Le marché du travail actuel ne peut offrir suffisamment d'emplois à différents bassins de chômeurs, plusieurs groupes de travailleurs comptent sur des mesures exceptionnelles de création d'emplois temporaires;
- Des employeurs ne réussissent pas à combler leurs besoins de main-d'œuvre à certaine période de l'année;
- La prédominance des activités économiques saisonnières cause de longues périodes de chômage créant une dépendance des travailleurs aux régimes publics de remplacement du revenu;
- La multitude d'organismes qui répondent à des besoins de la population qui ne peuvent obtenir le financement requis pour soutenir leurs activités.

Des mises à pied et le ralentissement des activités de plusieurs entreprises sont causés par des facteurs exogènes (mondialisation, surtaxe imposée par les États-Unis pour le bois d'œuvre, concurrence, vigueur du dollar canadien, éloignement des marchés, etc.) et représentent des situations sur lesquelles Emploi-Québec a peu ou pas d'emprise. En 2006-2007, il est fort probable que d'autres événements semblables viennent perturber le marché du travail de la région.

## **VI. LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE**

---

La Stratégie régionale de développement de la main-d'œuvre, mise en place en 2002 suite à une décision du Conseil régional des partenaires du marché du travail, a permis d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre. Cette stratégie a été retenue pour préparer les personnes sans emploi à occuper éventuellement des emplois créés suite aux efforts régionaux de diversification du tissu économique et pour soutenir les chômeurs. En cours de réalisation, des éléments ont été ajoutés pour l'actualiser :

- Des projets de création d'emplois temporaires visant la réalisation de travaux structurants seront consentis pour pallier au manque d'emploi dans la plupart des MRC;
- Les participants de moins de 50 ans qui ne détiennent pas un diplôme d'études secondaires doivent s'engager, pendant leur période de chômage, à entreprendre un processus de scolarisation visant l'obtention d'un diplôme;
- En tout temps, les participants à ces projets doivent effectuer une recherche active d'emploi et soumettre leur candidature lorsque des emplois sont disponibles (*L'Emploi d'abord !*).



## VII. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'EMPLOI-QUÉBEC

---

Les orientations du Plan d'action régional 2006-2007 adoptées par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail s'inscrivent dans la continuité de celles qui avaient été retenues en 2005-2006. Pour bien les adapter aux réalités régionales, les axes d'interventions et les moyens proposés qui en découlent ont été revus en tenant compte des particularités du marché du travail.

### Orientations d'Emploi-Québec 2006-2007

1. *Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois*
2. *Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux*
3. *Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens*

Ces orientations d'Emploi-Québec pour 2006-2007 concordent avec les orientations du MESS, notamment l'engagement de « *Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail* » et la modernisation des services aux citoyens. De plus, la résolution des problèmes structurels du marché du travail, la prévention des pénuries de main-d'oeuvre, la réduction du chômage ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont également comprises dans ces orientations.

Les pages suivantes présentent les actions retenues par Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour s'inscrire dans ces orientations et pour relever les défis posés par son marché du travail régional.

**1. FAVORISER LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE QUÉBÉCOISES ET DE QUÉBÉCOIS**

Il s'agit d'une orientation essentielle pour relever les nombreux défis posés par le vieillissement de la main-d'œuvre et pour maintenir l'équilibre sur le marché du travail. Les axes d'intervention retenus pour s'inscrire dans cette orientation seront réalisés en :

***a) Maximisant la contribution des services universels d'information sur le marché du travail et de placement à l'insertion d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants.***

Pour ce faire, Emploi-Québec fera connaître ses services en ligne aux chercheurs d'emploi et aux entreprises. La diffusion d'une information du marché du travail adaptée contribuera également à maximiser les impacts des services universels. À l'échelle québécoise, un *Portail gouvernemental de l'emploi* sera mis en place pour orienter vers les services universels les personnes et les entreprises pour qui de tels services s'avèrent suffisants pour répondre à leurs besoins. Cet outil rendra les services plus accessibles et permettra de dégager des ressources pour intervenir auprès des personnes et des entreprises qui ont besoin d'une aide spécialisée de la part du personnel d'Emploi-Québec.

Pour s'assurer que les employeurs trouveront la main-d'œuvre requise, chaque CLE mettra sur pied un mécanisme de recensement des emplois disponibles et identifiera des chercheurs d'emploi pour soumettre leurs candidatures. Les chercheurs d'emploi qui seront priorisés seront les travailleurs à statut précaire ainsi que les personnes qui recourent aux mesures de création d'emplois temporaires. De telles interventions de la part des CLE permettront *'l'Emploi d'abord!* au lieu de compter sur des emplois temporaires. Les personnes connaissant des difficultés particulières de maintien en emploi pourront être accompagnées par les services d'aide à l'emploi de la région. Pour soutenir une telle opération, le système *Placement en ligne* sera privilégié et des moyens pour mieux le faire connaître par les employeurs et les chercheurs d'emplois seront mis en place.

Emploi-Québec verra aussi à faire connaître le *Placement étudiant du Québec* (PEQ) pour permettre l'appariement entre les étudiants et les employeurs. Pour coordonner cette opération une ressource sera embauchée durant la période estivale. De plus, Emploi-Québec poursuivra la diffusion de l'information du marché du travail auprès des jeunes étudiants pour leur permettre de faire des choix d'avenir mieux éclairés et pour les inciter à choisir une carrière qu'ils pourront poursuivre dans leur région.

***b) Intervenant rapidement auprès des demandeurs de prestation et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi le plus rapidement possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.***

Dans le cadre de la convergence des services, Emploi-Québec verra à assurer une plus grande efficacité des services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle. Les CLE accompagneront les prestataires de l'assistance-emploi sans contraintes dans leurs démarches de recherche d'emploi.

De façon continue, le personnel des CLE informera les personnes sans emploi des opportunités d'emplois dans la région et leur offriront du soutien pour réaliser leurs démarches de recherche d'emploi ou de développement de leur employabilité. Toutes les personnes qui voudront accéder à des projets de création d'emplois temporaires seront invitées à consulter les emplois disponibles et elles pourront participer à un projet de création d'emplois temporaires seulement si leurs démarches de recherche d'emploi se sont avérées infructueuses. Donc, Emploi-Québec poursuivra son approche *L'Emploi d'abord !* pour répondre adéquatement aux besoins des entreprises et des chercheurs d'emploi.

***c) Soutenant les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles à risque d'exclusion et de pauvreté, dans leurs efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.***

Cet axe vise à contrer les problèmes de sous-emploi et du faible taux d'activité, notamment en augmentant le niveau de formation de base des personnes éloignées du marché du travail, et plus particulièrement, chez certains groupes :

- les *prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi* qui ne détiennent pas la formation adéquate pour intégrer le marché du travail. Des efforts particuliers seront consentis, en collaboration avec les organismes populaires d'alphabétisation et les établissements de formation, pour inciter le plus grand nombre de personnes à entreprendre des démarches de formation en vue d'intégrer le marché du travail. Une attention particulière sera portée à l'accueil et au soutien des adultes peu scolarisés. Les CLE miseront sur l'accompagnement et le suivi pour contrer les obstacles à la formation, de façon à réduire les échecs et les abandons, et pour accompagner ces personnes vers l'obtention d'un diplôme en lien avec le marché du travail régional;
- les *travailleurs saisonniers à statut précaire et les personnes qui recourent à des emplois temporaires* pour demeurer actifs sur le marché du travail. Cette priorité est d'ailleurs supportée par un important plan de communication valorisant la formation qui rallie plusieurs acteurs de la région dont Emploi-Québec. Chaque CLE proposera une série d'interventions pour améliorer cette situation en référant la clientèle à des activités de développement de l'employabilité appropriées. Emploi-Québec entend poursuivre ses efforts de scolarisation en incitant les participants aux projets de création d'emplois temporaires moins de 50 ans et ne détenant pas un diplôme d'études secondaires, à poursuivre ou à entreprendre une formation générale ou professionnelle ou toute autre activité permettant d'intégrer le marché du travail.

- Enfin, Emploi-Québec assurera, conjointement avec les centres de formation des adultes, le suivi global (soutien et accompagnement) de chaque participant à cette mesure de scolarisation;
- les *femmes*, notamment les responsables de familles monoparentales peu scolarisées et ayant des jeunes enfants, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie de développement de la main-d'œuvre féminine* et en intensifiant les efforts pour supporter les jeunes mères dans le cadre de la mesure « Ma place au Soleil ». Pour favoriser une meilleure participation des femmes à des activités de formation, Emploi-Québec participe à une recherche-action pour identifier les obstacles à la formation en collaboration avec les principaux intervenants de la région en matière de condition féminine. Le personnel des CLE peut aussi compter sur des outils pour adapter ses interventions auprès des femmes (ex : pour les diriger vers des métiers traditionnellement masculins ou des métiers d'avenir) et pour mieux les desservir selon leurs besoins spécifiques;
  - les *jeunes*, notamment les jeunes décrocheurs qui n'ont pas complété leurs études secondaires, dont plusieurs se retrouvent à l'assistance-emploi, en collaborant à l'offre de solutions de rechange aux jeunes demandeurs d'assistance-emploi sans contraintes à l'emploi. Des maillages avec les Carrefours jeunesse-emploi pourront aussi permettre de rejoindre les jeunes pour les soutenir dans leurs démarches pour intégrer le marché du travail ou pour terminer leur formation académique. De plus, Emploi-Québec s'associe avec la Commission Jeunesse pour favoriser le retour des jeunes diplômés dans la région;
  - les *travailleurs âgés de 45 ans ou plus*, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus*, qui prévoit l'adaptation des mesures d'Emploi-Québec pour favoriser le retour ou le maintien sur le marché du travail de travailleurs plus âgés. L'entière participation de ces groupes de travailleurs est requise pour contrer les effets envisagés par le vieillissement de la main-d'oeuvre au Québec;
  - les *personnes handicapées*, en favorisant leur intégration et leur maintien en emploi et en collaborant étroitement avec les intervenants du milieu pour assurer la mise en œuvre d'un Plan d'action régional pour le développement des compétences et de l'emploi pour cette clientèle;
  - les *personnes judiciairisées* en leur permettant l'accès à des services d'aide à l'emploi spécialisés pendant leur période de détention et les soutenant adéquatement, dès leur sortie, pour les aider à reprendre leur place sur le marché du travail de la région;
  - Les *personnes immigrantes* en leur permettant l'accès à des services d'aide à l'emploi adaptés.

Par ses interventions visant une meilleure intégration au marché du travail des personnes plus vulnérables sur le plan de l'emploi, Emploi-Québec contribue à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'assistance-emploi et de pauvreté que courent ces personnes.

***d) Soutenant le développement d'infrastructures et des collectivités***

Depuis sa création, Emploi-Québec s'est impliquée dans la réalisation des projets de création d'emplois temporaires pour venir aider des personnes, qui ont connu une trop courte saison de travail ou qui n'ont pas d'emploi, à acquérir une expérience de travail valable pour leur permettre de se qualifier minimalement à l'assurance-emploi et demeurer actives sur le marché du travail.

Ces programmes ont été initiés parce que la région connaissait une crise de l'emploi, notamment en raison du moratoire de la pêche du poisson de fond, de l'arrêt des activités minières et de l'usine Papier Gaspésia de Chandler. À ces événements, on peut rajouter la fermeture de la Smurfit-Stone, la diminution de la possibilité forestière ainsi que l'effondrement des prix dans l'industrie de la crevette.

En 2006-2007, des programmes de création d'emplois temporaires sont prévus, en collaboration avec différents ministères, pour permettre aux collectivités de réaliser des travaux et pour permettre à des travailleurs à statut précaire de compléter une saison de travail. Trois types d'intervention sont prévus :

- *Fonds de création d'emplois municipaux (FCEM)*: en collaboration avec les municipalités et le ministère des Affaires municipales et des Régions, permettre l'embauche de personnes sans emploi pour réaliser des travaux d'utilité collective en lien avec le développement local.
- *Fonds transitoire de création d'emplois (FTCE)*: en collaboration avec des organismes régionaux, permettre l'embauche de personnes sans emploi pour réaliser des interventions à caractère régional en lien avec les priorités de développement.
- *Interventions auprès des groupes ciblés*: pour permettre à certains groupes de travailleurs de demeurer actifs sur le marché du travail en vue de la consolidation d'un secteur industriel ou la relance économique d'un secteur. Ces interventions font l'objet, année après année, de décisions spécifiques de la part du gouvernement du Québec. Pour l'année 2006-2007, la planification des interventions spéciales auprès des groupes ciblés sera produite dès que les autorités gouvernementales auront fait connaître leurs décisions. À titre d'exemple, les travailleurs de l'industrie du crabe seront soutenus en vue d'une diversification des activités de cette industrie. En 2006-2007, Emploi-Québec interviendra pour une troisième et dernière année auprès de ce bassin de travailleurs.

## 2. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS, NOTAMMENT DÉMOGRAPHIQUES ET COMMERCIAUX

Cette orientation vise à prévenir d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre qui pourraient compromettre la croissance de l'économie et la création d'emplois. Elle vise également à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements de leur environnement, notamment aux changements technologiques, démographiques et commerciaux et à les aider au plan du recrutement, de la rétention et du développement de leur main-d'œuvre.

Les actions d'Emploi-Québec s'inscriront dans les quatre axes d'intervention suivants :

*a) Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notamment par l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre et des mécanismes de reconnaissance des compétences,* avec la contribution des intervenants régionaux et des comités sectoriels de main-d'œuvre, en :

- recensant les emplois disponibles et assurant un appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
- réalisant une vaste enquête auprès de toutes les entreprises de la région pour connaître leurs besoins en termes de main-d'œuvre et de formation ainsi que les perspectives de création d'emplois au cours des prochaines années. Cette enquête auprès des entreprises sera réalisée en partenariat avec les intervenants économiques de la région et permettra d'améliorer notre connaissance des besoins des entreprises de la région;
- mettant en place un mécanisme de veille des besoins de main-d'œuvre et de formation (adéquation formation-emploi avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport);
- adaptant rapidement et sur une base continue des formations professionnelles et techniques aux besoins du marché du travail;
- implantant un mécanisme de repérage des entreprises pour intervenir proactivement auprès des entreprises. Ce mécanisme permettra de repérer les emplois menacés d'être perdus, de ne pas être créés ou de ne pas être comblés. Le repérage des entreprises vise à identifier de façon précoce les entreprises à risque afin qu'elles puissent bénéficier le plus rapidement possible de l'appui d'Emploi-Québec. Afin de soutenir les entreprises de la région en matière de gestion des ressources humaines, les conseillers et les agents du service aux entreprises de chaque CLE feront des activités de démarchage auprès d'entreprises ciblées selon des critères définis. Le soutien à la gestion prévisionnelle des ressources humaines sera priorisé pour prévenir les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs;
- maximisant les retombées du Programme d'apprentissage en milieu de travail. Les organisations non municipales seront soutenues pour la mise en place des règles concernant l'eau potable. Des démarches seront également faites auprès des usines de

sciage afin d'instaurer une culture de formation et de reconnaissance des compétences des travailleurs.

- b) Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée.***

Par ses interventions auprès des entreprises, Emploi-Québec vise, notamment, à rehausser la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, à améliorer la qualification de la main-d'œuvre et les divers aspects de la gestion et de la formation des ressources humaines (dont notamment le recrutement, la rétention, le développement et la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre).

Dans cette perspective, Emploi-Québec poursuivra ses efforts pour sensibiliser les entreprises à l'importance, dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre, de retenir et de former leurs travailleurs plus âgés, de préparer la relève et d'assurer le transfert intergénérationnel de l'expertise. En outre, Emploi-Québec supportera les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de conciliation travail-famille.

- c) Planifier les actions d'Emploi-Québec selon une approche sectorielle permettant un arrimage entre le développement économique et le développement de la main-d'œuvre.***

Emploi-Québec supporte, par le biais de la *Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle (DGAIS)*, un réseau de comités sectoriels spécialisés dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise. Le mandat principal de ces organismes est de bien connaître les besoins de main-d'œuvre d'une industrie et de proposer des moyens pour répondre à ces besoins. À titre d'exemple, le *Comité sectoriel des pêches maritimes* a identifié les compétences requises pour consolider les professions de pêcheurs et d'aides-pêcheurs pour permettre à cette industrie de compter sur une main-d'œuvre spécialisée. Dans le secteur de l'aménagement forestier, le comité sectoriel a développé un programme d'apprentissage en milieu de travail qui permet aux employeurs de former des employés en emploi et assure la reconnaissance des compétences des travailleurs. Les champs d'activités de la DGAIS sont variés et plusieurs comités sectoriels planifient des interventions à mener en collaboration avec les régions du Québec.

Voici un survol des quelques actions particulières prévues dans les principaux secteurs d'activité économique :

- *Pêche et aquiculture* :
  1. support à la diversification des productions des entreprises et au maintien des emplois, notamment dans les industries du crabe et de la crevette.
  2. analyse des résultats d'une enquête effectuée en 2005-2006, permettant d'identifier le bassin de main-d'œuvre aux Îles-de-la-Madeleine dans le secteur des pêches. L'objectif sera de faciliter la mobilité des travailleurs entre les entreprises, selon leurs besoins, durant la période de la pêche.
- *Tourisme* : mise en œuvre des plans de développement des ressources humaines de l'industrie touristique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- *Forêt* : support à la diversification des productions et promotion des programmes d'apprentissage en milieu de travail.
- *Agriculture* : support à la création d'emplois et soutien aux initiatives régionales de développement.
- *Industrie éolienne* : support à la formation des travailleurs dans les nouvelles entreprises.

***d) Contribuer au développement de nouvelles activités économiques qui présentent un potentiel de création d'emplois structurants.***

Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine collabore, sur tous les fronts, aux initiatives susceptibles de favoriser le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans la région. À ce sujet, en 2006-2007, les actions suivantes sont prévues :

- Poursuivre l'accompagnement de la *Stratégie de relance et de diversification économique* en supportant les projets créateurs d'emplois.
- Favoriser le développement de la main-d'œuvre en considérant les créneaux d'excellence retenus par la région : ressources, sciences et technologies marines, récréotourisme santé/nature et industrie éolienne.



### 3. AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Cette orientation vise à accroître l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec dans le contexte d'une gestion par résultats, décentralisée et en partenariat. Elle vise également à mettre en œuvre une offre de service qui répond le mieux possible et au meilleur coût aux besoins des citoyens.

Avec comme axes d'intervention :

- a) **Consolider l'organisation de la nouvelle agence et la gestion unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de Solidarité sociale** avec une attention particulière à la gestion du changement, à la formation du personnel, à l'organisation du travail, au soutien aux gestionnaires et à la mobilisation du personnel.
- b) **Mettre en œuvre la Convention de performance et d'imputabilité de la nouvelle agence, incluant le premier plan d'action intégré de la nouvelle agence**, notamment son cadre de gestion, de planification et d'imputabilité, conformément aux principes de la gestion par résultats, décentralisée et partenariale. Ainsi, il importe d'effectuer un suivi rigoureux des cibles de résultats et d'utiliser toutes les marges de manœuvre disponibles pour rendre le meilleur service aux citoyens.
- c) **Adapter et moduler les mesures et services** en concertation avec les interventions régionales pour améliorer les impacts des interventions d'Emploi-Québec dans la région. Ces adaptations pourraient permettre, à titre d'exemple, d'intervenir plus efficacement auprès des personnes sans chèque. Emploi-Québec utilisera toute la marge de manœuvre possible dans l'application de ses mesures pour intervenir plus efficacement auprès de la clientèle.
- d) **Renforcer le partenariat** afin d'optimiser l'effet de levier qu'il engendre. Les ressources externes en employabilité, rémunérées sur une base de coûts forfaitaires, interviennent efficacement auprès de la clientèle d'Emploi-Québec. La poursuite des démarches pour définir la nature des services à offrir aux différentes clientèles permettra d'améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens.

## **VIII. LE REPÉRAGE DES CLIENTÈLES – INDIVIDUS**

---

Emploi-Québec vise l'utilisation efficiente de ses budgets en intervenant auprès des clientèles à risque de voir leur période de chômage se poursuivre indûment. Une entente de référence sera conclue avec Service Canada pour référer les demandeurs d'assurance-emploi vers les services publics d'emploi du Québec. Les personnes référées seront desservies prioritairement selon leur profil : personnes à risque de chômage de longue durée et personnes qui peuvent envisager un retour rapide sur le marché du travail.

Toutefois, il est important de préciser que les critères de repérage ne servent pas à exclure des clientèles mais plutôt à agir de façon proactive. Les personnes sans soutien public de revenu sont également admissibles aux services et mesures d'Emploi-Québec selon des modalités particulières. De plus, signalons que chaque CLE transmet périodiquement à Service Canada des critères locaux de repérage qui tiennent compte des particularités de l'économie locale, surtout en ce qui concerne les occupations en demande sur les territoires respectifs des MRC.

Pour l'exercice 2006-2007, le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a retenu les critères de repérage régionaux suivants :

### **Personnes à risque de chômage prolongé (possibilité de réemploi rapide)**

- Les femmes et les hommes qui ont occupé un emploi dans une profession en demande. Une liste des occupations en demande pour l'ensemble de la région est jointe en annexe mais signalons que chaque centre local d'emploi ajuste cette liste pour tenir compte des particularités du marché du travail de son territoire.

### **Personnes à risque de chômage de longue durée (facteurs aggravants)**

- Personnes n'ayant pas complété leurs études secondaires, âgées de 18 à 50 ans et ayant perdu définitivement leur emploi.
- Personnes n'ayant pas complété leurs études secondaires aux prises avec un handicap.
- Personnes n'ayant pas complété leurs études secondaires ou de formation professionnelle et qui n'ont pas reçu de prestations d'assurance-emploi au cours des cinq (5) dernières années (premiers demandeurs).
- Premiers demandeurs âgés de 18 à 24 ans.
- Personnes mises à pied temporairement et n'ayant pas travaillé au moins 14 semaines chez un même employeur.

Ces critères de repérage pour l'année 2006-2007 pourront être ajustés en mars 2006 pour mieux refléter les priorités de la région.

## IX. LES CIBLES DE RÉSULTATS

Emploi-Québec rend compte de ses résultats relativement aux cibles établies préalablement. L'impact des interventions d'Emploi-Québec est mesuré par le résultat final (ex : retour en emploi, entreprises aidées, personnes en formation, économies générées) au lieu de considérer le nombre de processus réalisés. Un tel mode de gestion laisse donc une latitude à chaque CLE pour déterminer les meilleurs moyens pour atteindre les cibles fixées selon les caractéristiques du marché du travail local.

La reddition de comptes est l'outil privilégié par Emploi-Québec pour mesurer l'impact de ses interventions sur le marché du travail. En tout, 19 indicateurs de performance sont mesurés tout au long de l'exercice. Pour chacun de ces indicateurs, une cible nationale, régionale et locale est fixée. Pour l'exercice 2006-2007, les cibles suivantes sont attribuées à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et elles ont été réparties entre chaque CLE selon les paramètres de répartition des ressources et les spécificités du marché du travail local.

Un suivi rigoureux de ces indicateurs est instauré pour :

*... mesurer les interventions auprès des entreprises ...*

	Cible régionale
Nombre de vacances signalées au service de <i>Placement en ligne</i>	3 567
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives	211
Nombre de nouvelles ententes de qualification dans le cadre du PAMT	229

*... mesurer le nombre total de personnes aidées ...*

	Cible régionale
Nombre de nouveaux participants aux interventions	7 964
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention	3 880
Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention	42,6 %

*... selon le statut des participants...*

	Cible régionale
Nombre de participants de <b>l'assurance-emploi</b> aux interventions	4 075
Nombre de participants de <b>l'assurance-emploi</b> en emploi après avoir bénéficié d'une intervention	1 368
Nombre de nouveaux participants prestataires de <b>l'assistance-emploi</b>	1 961
Taux d'emploi des participants de <b>l'assistance-emploi</b>	36,0%
Nombre de participants de <b>l'assistance-emploi</b> en emploi	737
Nombre de nouveaux participants aux interventions, <b>personnes immigrantes</b>	28
Taux d'emploi des <b>personnes immigrantes</b> ayant bénéficié d'une intervention	34,3 %

*... pour évaluer les économies générées ...*

	Cible régionale
Prestations non versées à l' <b>assistance-emploi</b> suite à une intervention visant un retour en emploi	<b>2 498 000 \$</b>
Prestations non versées à l' <b>assurance-emploi</b> suite à une intervention visant un retour en emploi	<b>4 201 000 \$</b>
Somme des prestations non versées à l' <b>assistance-emploi</b> et à l' <b>assurance-emploi</b> suite à une intervention visant un retour en emploi	<b>6 699 000 \$</b>

*... en respectant les priorités retenues par Emploi-Québec ...*

	Cible régionale
Proportion des participants aux interventions répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé	<b>75 %</b>
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage	<b>75 %</b>
Nombre de nouveaux participants en formation de base	<b>1 019</b>

## X. LA RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR CLE

La répartition des ressources financières est définie par trois paramètres qui établissent le poids relatif de chaque CLE. Ces paramètres déterminent le nombre de personnes sans emploi dans les MRC ainsi que le nombre de personnes en emploi. Pour l'exercice 2006-2007, le budget initial, puisé dans le *Fonds de développement du marché du travail (FDMT)*, sera près de 20 M \$ et il sera distribué dans les CLE selon les poids relatifs suivants :

	Prest. assurance-emploi <sup>1</sup>			Prest. assistance-emploi <sup>2</sup>			Travailleurs en emploi <sup>3</sup>			Poids relatif du CLE
	#	%	/ (40 %)	#	%	/ (40 %)	#	%	/ (20 %)	
Avignon	2 097	14,72%	5,9%	290	12,47%	5,0%	4 975	15,67%	3,1%	14,01%
Bonaventure	2 469	17,33%	6,9%	376	16,17%	6,5%	6 299	19,84%	4,0%	17,37%
La Côte-de-Gaspé	2 393	16,80%	6,7%	392	16,86%	6,7%	6 473	20,39%	4,1%	17,54%
La Haute-Gaspésie	1484	10,42%	4,2%	499	21,46%	8,6%	3 714	11,70%	2,3%	15,09%
Les Îles-de-la-Madeleine	2 740	19,24%	7,7%	89	3,83%	1,5%	4 812	15,16%	3,0%	12,26%
Le Rocher-Percé	3 060	21,48%	8,6%	679	29,20%	11,7%	5 472	17,24%	3,4%	23,72%
<b>TOTAL</b>	<b>14 243</b>	<b>100,00%</b>	<b>40,00%</b>	<b>2 325</b>	<b>100,00%</b>	<b>40,00%</b>	<b>31 745</b>	<b>100,00%</b>	<b>20,00%</b>	<b>100,00%</b>

Sources :

1. Statistique Canada, Division de la Statistique du Travail, Prestataires de l'assurance-emploi n'ayant déclaré aucun revenu durant la période de référence, moyenne annuelle 2005.
2. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Statistiques mensuelles sur les prestataires de la Sécurité du revenu, moyenne de novembre 2004 à octobre 2005, clientèle sans contraintes à l'emploi.
3. Revenu Québec, compilation spéciale, 2005, Estimations du nombre de travailleurs en 2003. Compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales.

Ces paramètres de répartition des ressources déterminent également le budget de fonctionnement attribué à chaque entité administrative de la région pour assumer la rémunération du personnel et les autres frais d'opération.

## **XI. CONCLUSION**

Ce Plan d'action régional démontre que le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine veut bénéficier des retombées positives engendrées par la convergence des réseaux. Il veut également déployer tous les moyens requis pour améliorer le marché du travail et de l'emploi de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

En adaptant les mesures et services aux réalités régionales et en consolidant le réseau des centres locaux d'emploi, la main-d'œuvre et les entreprises de la région pourront compter sur un appui dans toutes leurs démarches visant une amélioration du marché du travail.

Il est souhaité que ce Plan d'action permette de réduire les barrières que rencontrent certaines personnes sans emploi vis-à-vis le marché du travail et de l'emploi.

## **ANNEXES**

- A. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**
- B. Liste des professions dont les perspectives sont très favorables ou favorables (Horizon 2009)**
- C. Les professions et métiers en demande à l'hiver 2006**

## ANNEXE A

### CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

---

#### Membres représentant la main-d'oeuvre

Gérard Audet	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
Anatole Chiasson	Conseil Central Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Guy Grenier	Conseil Central Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Nicole Lapointe (prés.)	Fédération de l'UPA Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Germain Leblanc	Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
Denis Luce	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

#### Membres représentant les entreprises

Nancy Arbour	Corporation de développement portuaire de l'Anse
Rollande A. Comeau	Manoir Belle Plage
Éric Gagné	Les Pêcheries Marinard Ltée
Christian Gionet (vice-prés.)	Les Armoires de la Péninsule
Gina Pelletier	Consultante en ressources humaines

#### Membres représentant le milieu communautaire et de la formation

Sylvain Vachon	Groupe Collégia - Cégep de la Gaspésie et des Îles
Gaétan Cousineau	Mouvement Action-Chômage
Roger Masson	Centre de l'éducation des adultes Champagnat et Centre de formation professionnelle La Haute-Gaspésie
Arthur Miousse	Secteur communautaire - Îles-de-la-Madeleine
Maryse Nicole (vice-prés.)	Service d'aide à l'emploi Avignon
Jocelyn Valade	Commission scolaire René-Lévesque

#### Personnes-ressources

Marc Groleau (sec.)	Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Gérard Bédard	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Françoise Joncas	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Michel Gionest	Ministère des Affaires municipales et des Régions



## ANNEXE B

### Professions affichant des perspectives très favorables ou favorables<sup>4</sup> (Horizon 2009)

PROFESSIONS		PROFESSIONS	
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
0314	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1243	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales	3414	Autre personnel de soutien des services de santé
1461	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	4141	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	4142	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)	4151	Psychologues
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	4153	Conseillers familiaux/conseillères familiales, conseillers matrimoniaux/conseillères matrimoniales et personnel assimilé
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	4215	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
3142	Physiothérapeutes	6251	Bouchers/bouchères et coupeurs/coupeuses de viandes - commerce de gros ou de détail
3151	Infirmiers/infirmières en chef et superviseurs/superviseuses	6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées	7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	9212	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, le traitement du gaz et des produits chimiques et les services d'utilité publique
3215	Technologues en radiation médicale		

<sup>4</sup> Source : Emploi-Québec, Site Internet, *Perspectives professionnelles 2005-2009*.

## ANNEXE C

### EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE Les professions et métiers en demande à l'hiver 2006

PROFESSIONS		PROFESSIONS	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail	3234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical
1114	Autres agents financiers/agentes financières	3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1221	Agents/agentes d'administration	4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	4141	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4142	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
1453	Commis au service à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	4143	Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle
2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles	4151	Psychologues
2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	4212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	4215	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)	6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance
3111	Médecins spécialistes	6242	Cuisiniers/cuisinières
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	6252	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques – commerce de gros
3141	Audiologistes et orthophonistes	6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses - commerce de détail
3142	Physiothérapeutes	6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
3143	Ergothérapeutes	6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées	7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires	7243	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques
7244	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles	7351	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de machines auxiliaires

7251	Plombiers/plombières	7411	Conducteurs/conductrices de camions
7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques	7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)
7265	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	9422	Opérateurs/opératrices de machines de traitement des matières plastiques
7312	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs d'équipement lourd	9483	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de matériel électronique
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	9516	Opérateurs/opératrices de machines d'autres produits métalliques
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes		